

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1881

31 juillet 2008

SOMMAIRE

3 Caps Invest S.A.	90287	Immobilière Patrimoniale d'Investissements S.A.	90287
Amorim Investments III S.A.	90259	Invenergy Wind Europe S.à r.l.	90270
Amorim Investments IV S.A.	90261	Kariako S.A.	90286
Anatole Investments S.à r.l.	90262	Lineway Participations S.A.	90284
Artelux S.A.	90283	LXFR002	90257
Astoben III S.à r.l.	90283	LXFR003	90258
Astoben II S.à r.l.	90272	LXFR005	90271
Astoben S.A.	90272	LXFR006	90262
Axim Développement S.à.r.l.	90284	Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l.	90250
Axim Développement S.à.r.l.	90284	Maison Belot S.à r.l.	90258
Bio Expand S.à r.l.	90285	Markwins International Benelux S.à r.l. ..	90242
Burotrend SA	90256	Minassara S.A.	90288
Buscemi A.G.	90255	Monterey Holdings S.à r.l.	90259
CG Finance S.A.	90273	Nordiska Apotekarföreninge S.à r.l.	90270
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A.	90260	Nordiska Apotekargruppen S.à r.l.	90263
Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A.	90255	Ojai Holding S.A.	90258
Corazol Investments S.à r.l.	90260	Onetoo s.à r.l.	90251
Dabi S.A.	90286	QUENDO Investments S.à r.l.	90284
D.E. Shaw Direct Capital Portfolios Luxembourg S.à r.l.	90273	PCM Holding S.à r.l.	90271
eInvest S.A.	90262	Peninsula Bay S.A.	90287
EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl	90251	Pinder Holding S.A.	90285
Euro Partner Invest	90256	Potella Investissements S.A.	90283
Event & Travel Blenders	90261	PPS Grande Duchesse S.A.	90287
Famcare S.A.	90261	Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	90263
Fédération d'Aïkido du Luxembourg	90252	Red Sea S.A.	90288
Ficus S.A.	90272	Resolution III Holdings S.à r.l.	90259
Finav S.A.	90271	Scan Maritime S.A.	90285
Fiparlux S.A.Holding	90255	S.C.I. Le Vesinet-Berteaux	90257
Fita 2 S. à r.l.	90286	Seabelga S.A.	90283
Fortis Direct Real Estate IV S.A.	90288	SOF-VII India Lux S.à r.l.	90251
G.T.V. S.A.	90288	South Riviera S.A.	90286
Hemera S.A.	90272	Technocopy Luxembourg S.à r.l.	90285
I.F.G. 1 S.A.	90260	Umicore Autocat Luxembourg	90270
		Willingboro Holding S.A.	90255

Markwins International Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.076.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Markwins International Corporation Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Room 3305, 33rd Floor, Tower 1, Lippo Centre, No. 89 Queensway, Central, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under registry number 806135, here represented by Fabrice Dispot, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Istanbul, Turkey on 17 June, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Markwins International Benelux S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and these articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the worldwide distribution of cosmetics and beauty related articles and accessories, especially those of Markwins International Corporation. A further purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises with purposes similar to those of the Company in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise with purposes similar to those of the Company. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of his/their office. The manager(s) need not be shareholder(s).
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
- 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties by the signature of a Luxembourg resident manager in administrative matters and by the joint signatures of any two (2) managers in any other matters.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

Thereupon, Markwins International Corporation Limited, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Avertisement

The undersigned notary informs the party that pursuant to the commercial object of the Company now incorporated there need to be a business licence for doing business under this corporate object, which advertisement the party specially recognizes.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Mr. Sung Tsei Chen, CEO of Markwins International Corp, born on 1 July 1958 in Taipei, Taiwan, with professional address at Markwins International, 22067 Ferrero Parkway, City of Industry, CA 91789 USA is appointed as manager of the Company for an indefinite period;
2. Mr. Sinan Sar, born on 5 June 1980 in Luxembourg, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg is appointed as manager of the Company for an indefinite period;
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Markwins International Corporation Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Room 3305, 33rd Floor, Tower 1, Lippo Centre, No. 89 Queensway, Central, Hong Kong, enregistrée auprès du Registrar of Companies de Hong Kong sous le numéro de registre 806135, représentée par Fabrice Dispot, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Istanbul, Turquie, le 17 juin, 2008.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Markwins International Benelux S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la distribution mondiale de produits et d'accessoires de beauté et cosmétiques, et plus particulièrement ceux de Markwins International Corporation. Un autre objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet similaire à celui de la Société sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise ayant un objet

similaire à celui de la Société. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il peut être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4 La Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixe la durée de son/leur mandat. Le/les gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de l'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant local pour les décisions de type administratives et par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs pour tous autres types de décisions.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions collectives à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle des opérations de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, lesquels ne doivent pas nécessairement être des associés.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi luxembourgeoise applicable (y inclus la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la législation luxembourgeoise applicable (y inclus la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - paiement

Ces faits exposés, Markwins International Corporation Limited, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérés par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Mr. Sung Tsei Chen, CEO de Markwins International Corp, né le 1^{er} juillet 1958 à Taipei, Taiwan, ayant son adresse professionnelle à Markwins International, 22067 Ferrero Parkway, City of Industry, CA 91789 USA est nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée;
2. M. Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée;
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Dispot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 juin 2008 LAC/2008/26436. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents
Eur 0,5% = 62,50.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008091587/5770/486.

(080105027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

1. L'adresse exacte de l'associé MEIF Luxembourg Holdings SA est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Par résolutions prises en date du 22 mai 2008, l'associé NM Regal LLC, avec siège social au 720, East Wisconsin Avenue, 53202 Milwaukee, Etats-Unis, a transféré la totalité de ses 194 parts sociales à MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence les associés de la société sont les suivants:

- MEIF Luxembourg Holdings SA avec 800 parts sociales
- MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. avec 194 parts sociales,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090536/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

SOF-VII India Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.515.

En date du 18 juin 2008, l'associé unique SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Par conséquent, SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l. devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090538/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Arctivité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.322.

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Mme Anne-Marie Phipps, Gérant, née le 1 mai 1968, à Gloucester, Royaume-Uni, adresse professionnelle, 9 parc d'activité, Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

- M. Michael Kidd, Gérant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, adresse professionnelle, 9 parc d'activité, Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008090543/8124/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06584. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Onetoo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.309.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090668/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2008, réf. DSO-CR00302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080103690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Fédération d'Aïkido du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3514 Dudelange, 133, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg F 7.668.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Fédération d'Aïkido du Luxembourg», en abrégé «F.A.L.», association sans but lucratif

Le siège social est établi à 133, route de Kayl à L-3514 Dudelange.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de servir comme lien entre les différents clubs du Grand-Duché de Luxembourg ayant pour objet la pratique et l'enseignement d'Aïkido et comme sport de loisir,
- application des règlements édictés par les fédérations internationales ainsi que la réglementation et la supervision de la pratique de l'Aïkido au Grand-Duché de Luxembourg,
- la propagation de l'Aïkido ainsi que la défense de leur cause dans toutes les circonstances ou ceci pourrait s'avérer nécessaire,
- la délivrance des licences sportives aux pratiquants remplissant les conditions requises respectivement le retrait de celles-ci,
- la délivrance respectivement l'homologation des grades dans l'Aïkido,
- la définition du contenu et des méthodes de l'enseignement sportif ainsi que la délivrance respectivement l'homologation des diplômes sanctionnant la formation des enseignants et autres cadres.

Art. 3. L'association se compose:

- de membres effectifs, constitués par une ou plusieurs associations d'Aïkido lesquelles sont représentées par des délégués dûment mandatés, le nombre des effectifs ne peut être inférieur à trois
- de membres d'honneur et
- de membres protecteurs ou donateurs

Pour bénéficier d'une voix délibérative aux assemblées générales et aux réunions du comité-directeur, les délégués des associations membres devront obligatoirement être munis d'un mandat en bonne et en due forme, émis par l'association qu'ils représentent, toutes autres personnes physiques ou morales ne sauront disposer que de voix consultatives.

Art. 4. Toute association d'Aïkido régulièrement constituée peut obtenir la qualité de membre effectif à condition d'en faire la demande écrite au comité-directeur et de suffire aux conditions fixées par le règlement interne ad hoc.

L'assemblée générale des délégués statuera sur les suites à réserver à la demande à la majorité des voix émises.

Art. 5. La qualité de membre effectif se perd:

- par démission,
- par le non-paiement de la cotisation annuelle,
- par l'exclusion prononcée par une assemblée générale des délégués, statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, à l'exclusion des voix des délégués de l'association en cause.

L'exclusion pourra être prononcée dans les cas suivants:

- préjudice moral ou matériel grave causé à la fédération, à d'autres associations affiliées ou à la cause et au prestige d'Aïkido,
- infraction grave respectivement infractions répétées aux statuts de la fédération ou aux règlements édictés par celle-ci,
- refus de se conformer aux décisions régulièrement prises par la fédération,
- non-paiement de toute somme due à la fédération et restée impayée un mois après mise en demeure par lettre recommandée.

Art. 6. L'assemblée générale des délégués se réunit au moins une fois par an, dans le courant du premier trimestre, pour entendre le rapport du secrétaire général et du trésorier général ainsi que pour donner décharge au comité-directeur.

Elle fixe également le taux de la cotisation pour l'exercice en cours.

Elle a dans sa compétence exclusive:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du comité-directeur,
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- l'admission et l'exclusion d'associations membres,
- la dissolution de l'association.

Art. 7. En cas de besoin le comité-directeur peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Une telle doit être convoquée par le comité-directeur, et ce endéans un délai de deux mois, si un cinquième des membres en fait la demande. Les motifs à la base d'une telle demande sont à préciser dans une note écrite qui doit se trouver entre les mains du président dans un délai approprié avant la date de l'assemblée.

Une modification des statuts ne pourra être votée que par une assemblée générale extraordinaire réunissant les deux tiers des associations membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 8. Les convocations pour les assemblées générales sont adressées aux associations affiliées par un simple missive de poste, au moins quinze jours avant la date fixée pour rassemblée générale. Elles doivent contenir l'ordre du jour.

Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises, que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points relevés au dernier alinéa de l'article 6.

Art. 9. Pour se faire représenter aux assemblées générales, chacune des associations affiliées à la fédération aura droit d'office à un délégué par tranche entière et entamée de 25 membres dûment licenciés, le nombre minimum étant fixé à un et le nombre maximum à 2 délégués.

Le nombre de délégués auquel aura droit chacune des associations en cours d'exercice est déterminé sur base du nombre des licences arrêté à la clôture de l'exercice précédent.

Art. 10. Les résolutions des assemblées générales sont prises à la majorité des voix émises sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 11. La fédération est gérée par un comité-directeur composé d'un nombre impaire de membres dont le minimum est fixé à trois et le maximum à onze, à savoir:

- un président,
- un vice-président,
- un secrétaire général,
- un trésorier général,
- des assesseurs.

Art. 12. Les candidats pour le comité-directeur doivent avoir la majorité d'âge et jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Toute candidature pour le comité-directeur doit être adressée au président de la fédération, au moins huit jours avant la date fixée pour les élections, cachet de la poste faisant foi. Les candidatures doivent se faire par l'intermédiaire de l'association d'appartenance du candidat, qui doit en être membre licencié, ou sur proposition du comité-directeur.

Art. 13. Les membres du comité-directeur sont élus au scrutin secret pour un terme de quatre ans par une assemblée générale des délégués statuant sous formes prévues par les présents statuts, chaque délégué ne disposant que d'autant de suffrages qu'il y a de membres à élire et ne pouvant attribuer plus d'un suffrage à chacun des candidats jusqu'à concurrence du total des suffrages dont il dispose.

Si le nombre des candidats est égal ou inférieur à celui des sièges vacants à pouvoir, les candidats peuvent être élus par acclamation.

Afin de garantir la continuité de la gestion des affaires de la fédération, le comité-directeur sera renouvelable par moitié tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 14. Le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier général sont élus chacun par vote séparé et forment un bureau exécutif. Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il ne réunit plus la moitié des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu directement, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats ayant réuni le plus de suffrages. Cette élection se fait à la pluralité des voix obtenues.

Les sièges d'assesseur sont attribués aux candidats ayant obtenus le plus grand nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages pour un ou plusieurs postes à pouvoir, il est procédé à un scrutin de ballottage. Les candidats non-élus sont inscrits sur une liste dans l'ordre du nombre de suffrages obtenus avec privilège de l'âge en cas de parité. Ils sont appelés à achever le terme des membres issus du scrutin dont les sièges deviennent vacants par suite de démission, de décès ou de toute autre cause.

Art. 15. En cas d'augmentation du nombre des assesseurs suivant les modalités prévues par les présents statuts, les premières élections pour les sièges à pouvoir sont effectuées séparément, les nouveaux mandats devant être attribués par moitié pour un terme de quatre respectivement de deux ans compte tenu du plus grand nombre de suffrages obtenus.

Art. 16. Pour traiter les questions techniques se posant la fédération, il est institué en permanence une commission technique.

La composition de cette commission technique est arrêtée par le comité-directeur, au début de chaque exercice.

Les membres de la commission technique devront avoir

- la majorité d'âge,
- être porteur de grade de ceinture noire et
- posséder le brevet de moniteur de la fédération ou un brevet de moniteur accepté et homologué le comité-directeur de la fédération.

Art. 17. Pour le traitement de toutes autres questions, le comité-directeur pourra se faire assister par des commissions spéciales, chaque fois qu'il le jugera nécessaire et opportune.

Art. 18. La fédération sera valablement engagée vis-à-vis de tous tiers par les signatures conjointes de deux membres du comité-directeur, dont l'une doit être obligatoirement celle du président ou du vice-président chargé de la représenter.

Art. 19. Les règles générales et règlements édictés par la fédération devront être appliqués et observés par la totalité des associations affiliées, quelle que soit la position prise par les différents délégués au moment de leur élaboration et du vote.

Les statuts ou les réglementations d'ordre intérieur édictés par les associations ne pourront pas aller à l'encontre des règles et règlements de la fédération. Celle-ci de son côté s'efforcera de concilier ses règlements avec ceux des fédérations internationales s'il y a lieu.

Art. 20. La fédération, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation aux fédérations internationales régissant ses disciplines, proscrie l'utilisation de substances ou de moyens de dopage par les sportifs tout comme l'administration de tels à ceux-ci.

En matière de contrôle contre le dopage, la fédération se soumet avec tous les licenciés à l'autorité de l'organisme national de coordination agréé par le COSL et les autorités étatiques compétentes. Elles reconnaît à cet organisme le droit d'établir la liste des substances dopantes et de procéder au contrôle de dopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles, de désigner les licenciés à contrôler, d'arrêter les règles de procédure du contrôle, de déterminer les mesures protectrices des droits des licenciés, de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire.

Le règlement sportif arrête le détail des interdictions et obligations découlant du présent article et des sanctions qu'encourent les contrevenants. Ces sanctions sont prononcées par les instances compétentes de la fédération.

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. En cas de dissolution de la fédération, l'actif social recevra une affection en rapport, dans la mesure du possible, avec l'objet social.

Cette affection sera déterminée par l'assemblée générale décidant la dissolution ou, le cas échéant, par le liquidateur nommé par cette assemblée.

Art. 23. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dudelange, le 25 juin 2008.

Nico CHRISTMANN / David MARTINEZ

Le président / Le secrétaire général

Référence de publication: 2008091208/9190/150.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04754. - Reçu 399,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Willingboro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 44.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090677/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04806. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Société Anonyme,
(anc. Buscemi A.G.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 58.594.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich le 7 mars 1997, modifiée par acte du même notaire le 17 mars 1999 et publié au Mémorial C-N° 446 du 14-06-1999. Statuts modifiés par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 17 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008090769/7378/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06796. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fiparlux S.A.Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 11.102.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008091335/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Burotrend SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 21.883.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090773/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06189. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Euro Partner Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 63.141.

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO PARTNER INVEST, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de "S.B. CONCEPT S.A." suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 février 1998, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 350 du 15 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire soussigné en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 361 du 17 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric FAGNOUL, courtier en assurances, demeurant à Ferrières (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg, vers L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie, Bâtiment Céphée.
2. Modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins à L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie, Bâtiment Céphée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide modifier en conséquence l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, F. FAGNOUL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008. LAC/2008/24670. - Reçu douze euros (EURO 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008090787/220/58.

(080104480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR002, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.554.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 788 du 23 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR002, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008090788/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05339. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

S.C.I. Le Vesinet-Berteaux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 2.585.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 janvier 2008

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur
FEGON INTERNATIONAL SA / EDENOR SA
Signature / Signature

Référence de publication: 2008091268/9037/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR003, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.542.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 790 du 23 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR003, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008090789/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05343. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Maison Belot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.502.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090804/2641/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06858. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ojai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 4 juillet 2008 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2009:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née le 13 novembre 1969, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

BS CONSULTING S.A établie et ayant son siège social au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-45.486, en remplacement du commissaire démissionnaire MS GESTION S.A.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008091371/1161/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Monterey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 689 du 1^{er} juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monterey Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090858/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05626. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Amorim Investments III S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.526.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 717 du 26 avril 2007, modifiée pour la dernière par-devant le même notaire, en date du 14 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1789 du 23 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amorim Investments III S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090859/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05633. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, LAC/2008/28284, concernant la société à responsabilité limitée «RESOLUTION III Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2140 du 29 septembre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2935 du 18 décembre 2007;

- Changement de la première clôture de l'exercice social du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008. L'année sociale en cours qui a débuté le 19 juillet 2007 se terminera donc le 31 décembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008091278/242/21.

(080104311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Corazol Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.649.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1295 du 28 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORAZOL INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090862/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05122. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.145.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 juin 1990, acte publié au Mémorial C no 463 du 12 décembre 1990. Le capital a été converti en EUROS suivant acte sous seing privé, en date du 16 octobre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 668 du 30 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090863/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05121. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.788.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C no 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 540 du 23 octobre 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 décembre 2001, avis publié au Mémorial C no 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 1 S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090864/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05120. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Famcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.311.

—
Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 828 du 12 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAMCARE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090865/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05119. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.867.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1143 du 13 juin 2007, modifiée pour la dernière par-devant le même notaire, en date du 8 août 2007, acte publié au Mémorial C no 2279 du 11 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMORIM INVESTMENTS IV S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090867/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05116. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Event & Travel Blenders, Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 86.073.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 16 juin 2008

Il résulte de cette Assemblée que la démission de Mademoiselle Christine COLLIGNON de son poste d'administrateur est acceptée, et ce avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Karin CLETTE;
- Monsieur Hans GUYSSAERT;
- Monsieur Hubert CULOT.

Pour extrait conforme
Pour EVENT & TRAVEL BLENDERS SA
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA

Bohey, 36, L-9647 DONCOLS

Signature

Référence de publication: 2008091299/1004/21.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2008, réf. DSO-CS00110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080104511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Anatole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.456.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 472 du 4 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANATOLE INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090869/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05111. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

eInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.767.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1746 du 6 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour eInvest S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090870/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05108. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR006, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.558.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques FREY, président directeur général, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
LXFR006, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008091373/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Nordiska Apotekargruppen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.915.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1212 du 16 novembre 2005, modifiée par devant le même notaire en date du 6 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 128 du 19 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARGRUPPEN S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090871/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05106. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of June

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg;

The founder is here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is " Randstad Luxembourg North America S.à r.l. ".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in

particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not to be shareholders of the Company. In the case where only one manager would be appointed, the sole manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, dealing with third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one A manager and one B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Randstad Group Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company Randstad Luxembourg North America S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr Gietelink Joost Carel Sandor, as Class A Manager, residing at Van Crombrugghelaan 16, 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Belgium;

- Mr Heinig Horst Lutz, as Class A Manager, residing at Theodoor-Storm-Str. 14, Münster, Germany;

- Mr Gérard Becquer, as Class B Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of one A manager and one B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18

septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Randstad Luxembourg North America S.à r.l".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés soit gérant de type A, soit gérant de type B. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant, l'actionnaire unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs

non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant à l'actionnaire unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la société. Dans le cas de pluralité de gérants, traitant avec des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être actionnaire(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnise tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les actionnaires peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Randstad Group Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800.- Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Mr Gietelink Joost Carel Sandor, comme gérant de type A, résidant au 16 Van Crombrugghelaan, 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Belgique;

- Mr Heinig Horst Lutz, comme gérant de type A, résidant au 14 Theodoor-Storm-Str., Münster, Allemagne;

- Mr Gérard Becquer, comme gérant de type B, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27035. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091559/211/361.

(080105112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Nordiska Apotekarföreninge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.111.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1277 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARFÖRENINGE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090872/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05103. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Umicore Autocat Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 132.266.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 septembre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 2503 du 5 novembre 2007, modifiée par-devant le même notaire, en date du 23 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2983 du 22 décembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Umicore Autocat Luxembourg

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090876/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05076. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 juin 2008

1. Monsieur Patrick WEST a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Madame Natalie SCHAEFER, administrateur de sociétés, née à Denville, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 23 juin 1972, demeurant professionnellement à 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago, IL-60606, a été nommée gérant A pour une durée indéterminée.

Veillez noter le changement de dénomination de l'associée unique qui a été modifié de INVENERGY WIND EUROPE LLC en INVENERGY WIND TYMIEN LLC.

Luxembourg, 07/07/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Invenergy Wind Europe S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008091312/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05710. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

PCM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.212.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 599 du 21 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCM Holding S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090877/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05073. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Finav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.162.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINAV S.A.
FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Représentée par C. BITTERLICH / Représentée par A. RENARD
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008090880/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05658. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR005, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.529.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques FREY, président directeur général, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
LXFR005, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008091374/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Astoben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090893/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03384. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Hemera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.680.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090894/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03386. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Astoben II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.366.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090895/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03387. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ficus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FICUS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008090892/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05694. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2008

L'Assemblée Générale de la société anonyme CG FINANCE S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Olivier Héger, domicilié rue de Wavre, 17, à B-1320 Beauvechain, comme administrateur. Son mandat débutera directement après l'Assemblée Générale de ce jour et se terminera directement après l'assemblée générale des actionnaires qui aura à approuver les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2008

Le conseil d'administration de la société anonyme CG FINANCE S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Olivier Héger, domicilié rue de Wavre, 17, à B-1320 Beauvechain, comme administrateur délégué;

2. le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Olivier Héger, domicilié rue de Wavre, 17, à B-1320 Beauvechain, comme président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Pour CG FINANCE S.A.

VO CONSULTING LUX

Bureau d'expertise comptable

4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008091301/1427/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

D.E. Shaw Direct Capital Portfolios Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 140.087.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty seventh of June.

Before Us Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

D. E. Shaw Direct Capital Portfolios, L.L.C., a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 4545694,

here represented by Mr. David Benhamou, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney granted on 26th June 2008 in New York, New York, USA.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become partners in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Securitisation Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), and the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law. The Company may in this context and without limitation (a) assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, and (b) engage in loan origination activities, including without limitation due diligence investigations of potential borrowers, negotiation of loan documents and related documents, negotiation of equity investments in potential borrowers, the making of loans, the making of equity investments, and the servicing of loans. The Company may assume those risks by, without limitation, acquiring the assets of another person, guaranteeing the obligations of another person or committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, and dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in the context of its purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities or instruments. The Company may grant pledges, collateral or other guarantees of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in securitisation transactions and enter into securities lending and derivative transactions on an ancillary basis.

The Company may, without limitation, perform and make all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all lawful transactions that are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned or transferred in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of D. E. Shaw Direct Capital Portfolios Luxembourg S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares - Securities

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500.-) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. The Company's shares may only be transferred to new partners with the approval of such transfer by other partners holding shares representing at least 75% of the total share capital of the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Law.

Art. 9. The bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 10. The Company may issue debt, equity, hybrid or synthetic securities of any kind, including without limitation securities whose value or yield is linked to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or claims.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a sole manager or, if there is more than one manager, by a board of managers composed of several managers who need not to be partners. The manager(s) is (are) appointed by a resolution of the partner(s) that sets the term of (its) their office.

The manager(s) may be dismissed at any time, without reason and without compensation.

Art. 12. All powers not expressly reserved by law or the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, including without limitation the issue of shares and other securities.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the sole manager or by the board of managers, as applicable.

Art. 13. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented. Resolutions of the board of managers must be approved by a majority of the total votes cast and will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. Copies or extracts of such minutes required to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by such means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 14. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 12 of these articles.

Art. 15. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these articles as well as the applicable provisions of the Securitisation Law and Companies Law.

In addition, the Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify and hold harmless each person and his heirs, executors and administrators, against expenses (as provided below), judgments, fines and other amounts incurred by him in connection with any threatened, pending or actual action, suit, investigation or proceeding, of whatever nature, to which he may be made a party or is otherwise involved in by reason of his being or having been a manager, employee or officer or serving in a similar capacity of (a) the Company or (b) at the Company's request, any other company or entity of which the Company is a direct or indirect partner or shareholder, affiliate or creditor, except to the extent such expenses, judgments, fines and other amounts arise out of his gross negligence or willful misconduct. Expenses, including without limitation attorneys' fees, incurred by any such person in defending any such action, suit, investigation or proceeding shall be paid or reimbursed by the Company promptly upon receipt by it of an undertaking of such person to repay such expenses if it shall ultimately be determined that such person is not entitled to be indemnified by the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The rights provided to any person by this Article 15 shall be enforceable against the Company by such person who shall be presumed to have relied upon it in serving or continuing to serve as a manager, director, officer or employee as provided above. No amendment of this Article 15 shall impair the rights of any person arising at any time with respect to events occurring prior to such amendment.

For purposes of this Article 15, the term "Company" shall include any predecessor of the Company and any constituent company (including any constituent of a constituent) absorbed by the Company in a consolidation or merger.

The sole manager or the board of managers may cause the Company to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, director or officer of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a director or officer of another company as provided above, against any liability asserted against such person

and incurred in any such capacity or arising out of such status, whether or not the Company would have the power to indemnify such person.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between partners and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of partners and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such partners and creditors. Creditors and partners of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the partners or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares related to such Compartment, without the prior approval of the partners or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void. The redemption of shares in accordance with Article 8 can be decided by a decision of the board of managers.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

Where pursuant to Article 17 above, the prior approval of the partners of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in Article 20 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

D. Independent auditor

Art. 18. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

E. General meetings of partners

Art. 19. Each partner may participate in the general meetings of partners and in the collective decisions of the partners irrespective of the numbers of shares that he owns. Each partner is entitled to one vote per share of the Company.

Art. 20. Collective decisions required by Luxembourg law or these articles of incorporation to be approved by the partners shall be valid only if they have been approved by partners holding shares representing more than half of the Company's share capital.

The amendment of the articles of incorporation of the Company requires a vote of partners representing at least 75% of the Company's share capital and approval of a majority of those voting.

Art. 21. The sole partner (if any) exercises on his own the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of Section XII of the Companies Law.

F. Fiscal year - Annual accounts - Profits

Art. 22. The Company's fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 hereof.

The remainder of the annual net profits may be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law. Payments of distributions shall be made to the partners at their addresses in the register of partners.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or board of managers, as applicable, shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The sole partner or the general meeting of partners may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting or the sole partner.

Art. 25. In case of creation of separate Compartments by the board of managers in accordance with Article 17 above, the board of managers shall, in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice, determine at the end of each financial year, on separate accounts a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The partners will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators who do not need to be but may be partners and who are appointed by the sole partner or the general meeting of partners who will determine their powers and fees. Unless otherwise provided for, the liquidators shall have the most extensive powers permitted by law for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. In case of creation by the board of managers of separate Compartments in accordance with Article 17. above, any liquidation of the Company shall be conducted in accordance with Article 17 on a Compartment by Compartment basis.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed among the partners in cash or in kind proportionally to the shares in the Company held by them and in case of creation by the board of managers of separate Compartments in accordance with Article 17 above the surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the partners in proportion to the shares of each Compartment held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Therefore, the shares in the Company have been subscribed by D. E. Shaw Direct Capital Portfolios, L.L.C., prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately four thousand seven hundred Euros (EUR 4,700.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as managers of the Company for an indefinite period:

D. E. Shaw Direct Portfolios, L.L.C., a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having an office at 39th Floor, 120 West Forty-Fifth Street, New York, New York 10036, United States.

2. The registered office of the Company is set at 3-5, Place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg.

3. The following is appointed as external auditor of the Company: Ernst & Young, S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

D. E. Shaw Direct Capital Portfolios, L.L.C., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Division of Corporations of Delaware, sous le numéro 4545694,

représentée par David Benhamou, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2008 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la Loi sur la Titrisation et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, dans ce contexte et sans limitation, (a) assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que tous risques résultant d'obligations prises par des tiers ou liés à l'entière ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière et (b) s'engager dans des activités de prêt, y compris et sans limitation dans des contrôles de due diligence d'emprunteurs potentiels, la négociation des documents de prêt et des documents y relatifs, la négociation de titres représentatifs de capital des emprunteurs potentiels, l'émission de prêts, l'investissement dans des titres représentatifs de capital, et l'émission de prêts. La Société assumera ces risques, sans limitation, en acquérant des actifs d'une autre personne, en garantissant les obligations d'une autre personne ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, et disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans le contexte de son objet, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés ou instruments. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans des opérations de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres et de dérivées.

La Société pourra, sans limitation, effectuer et faire tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions légitimes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés et transférés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de D. E. Shaw Direct Capital Portfolios Luxembourg S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Valeurs mobilières

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de(s) l'associé(s) suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés, à la majorité de trois quarts du capital social.

La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société pourra émettre des titres de capital, de dette, hybrides ou synthétiques de quelque nature que ce soit, y compris et sans limitation des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement est lié à des biens ou autres engagements spécifiques ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou droits.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance composé de plusieurs gérants qui ne doivent pas être des associés. Le ou les gérant(s) sont nommés par décision de(s) l'associé(s), laquelle fixe la durée de leur(s) mandat(s).

Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) sans cause et sans rémunération.

Art. 12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser et ratifier tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social de la Société, y compris et sans limitation l'émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des causes déterminées à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, par le gérant unique, ou par le conseil de gérance de la Société, selon le cas.

Art. 13. Le conseil de gérance se réunira chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent, ou sur la demande de tout gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et qu'ils déclarent en avoir été dûment informés, et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour. Il peut être passé outre à la convocation si chaque membre du conseil de gérance de la Société donne son accord par écrit, que ce soit sous la forme d'un original, d'un télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance doivent être prises à la majorité des voix émises et seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou autrement devront être signés par un gérant.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tous autres moyens de communication similaires de manière à ce que toutes les personnes prenant part à cette

réunion puissent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société de la même manière que les décisions prises par une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies identiques de cette résolution, et peuvent être produites par lettre ou télécopie.

Art. 14. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, selon le cas, par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, pourvu que tels engagements ont été pris en conformité avec les présents statuts et les dispositions applicables de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les sociétés commerciales.

En outre, la Société doit, dans la plus large mesure permise par le droit luxembourgeois, indemniser et dégager de toute responsabilité toute personne ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession, relativement à toutes dépenses (tel que stipulé ci-après), tous jugements, amendes et autres montants payés subis par eux relativement à toute action imminente, pendante ou actuelle, tous procès, enquête ou procédure, de quelque nature que ce soit, auxquels ils pourraient être partie ou être impliqués en raison de leur qualité actuelle ou passée de gérant, d'employé ou de directeur ou dans une qualité similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un associé ou actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et autres montants résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle. Les dépenses, y compris et sans limitation les honoraires d'avocats, encourus par toute personne en la défense d'une telle action, procès, enquête ou procédure seront payées ou remboursées par la Société promptement sur réception d'une demande d'une telle personne de rembourser telles dépenses et il sera antérieurement déterminé si telle personne était ou non en droit d'être indemnisée par la Société.

Le droit à l'indemnisation visé ci-avant n'exclut pas les autres droits auxquels ils auraient titre. Les droits accordés à toute personne par cet article 15 seront exécutoires contre la Société par cette même personne qui sera présumée s'être basée dessus dans son activité de gérant, de dirigeant, de directeur ou d'employé de la manière ci-avant. Aucune modification de cet article 15 ne modifiera les droits de toute personne surgissant à tout moment en ce qui concerne les événements se produisant avant une telle modification.

Aux fins de cet article 15, le terme "Société" inclura n'importe quels auteurs ou fondateurs de la Société (y compris les fondateurs des fondateurs) absorbés par la Société dans le cadre d'une fusion.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent requérir la Société de souscrire et de maintenir une assurance pour le compte de toute personne qui est ou était gérant ou directeur de la Société, ou qui a servi à la demande de la Société comme gérant, dirigeant ou directeur d'une autre société de la manière définie ci-avant, contre toute responsabilité affirmée contre telle personne et encourue en telle capacité ou provenait d'un tel statut, si la Société aurait ou non le pouvoir d'indemniser telle personne.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (un Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société et sera représenté par des actions ordinaires et/ou des actions préférentielles rachetables. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment; ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment, sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les actifs des Compartiments.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un Compartiment déterminé, aucune résolution du conseil de gérance ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé ce Compartiment ou afin de prendre toute mesure affectant directement les droits des associés ou créanciers rattachés à ce Compartiment, en ce compris toute décision de disposer des parts sociales liées à ce Compartiment, sans le consentement préalable des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision du conseil de gérance prise en violation de cet article sera nulle. Par dérogation, le rachat de parts sociales en vertu de l'article 8 pourra être décidé suivant résolution du conseil de gérance.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

Dans les cas où en vertu de l'article 17. ci-dessus, le consentement préalable des associés d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité prévues par l'Article 20 ci-dessus s'appliqueront. Dans les cas où le consentement préalable des créanciers d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité déterminées dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, ou dans les documents d'émission des titres d'un tel Compartiment, s'appliqueront.

D. Réviseur d'entreprises

Art. 18. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré(s) par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

E. Assemblée générale des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés et aux décisions collectives des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a une voix par part sociale de la Société.

Art. 20. Les décisions collectives requises par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales représentatives du capital social de la Société.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des voix des associés représentant au moins 75% du capital social.

Art. 21. L'associé unique (s'il y en a un) exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les sociétés commerciales.

F. Année fiscale - Comptes annuels - Bénéfices

Art. 22. L'année fiscale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le surplus des profits annuels peut être distribué comme dividendes aux associés en conformité avec la Loi sur la Titrisation. Le paiement de dividendes se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, détermineront périodiquement.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être décidée en respectant les dispositions et conditions de la Loi sur les sociétés commerciales sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale ou par l'associé unique.

Art. 25. Dans l'hypothèse de la création de Compartiments séparés par le conseil de gérance tel que prévu par l'article 17. ci-dessus, le conseil de gérance devra, en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et aux principes comptables généraux, déterminer, à la fin de chaque année comptable, sur des comptes séparés, le résultat de chaque Compartiment qui devra être déterminé comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera calculé après la mise en balance de tous les revenus, profits et autres somme payées ou due de toute autres manière à la Société concernant un Compartiment déterminé (en ce inclus les gains en capital, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et de la somme de toutes les dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds opérés par la Société durant son exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à l'administration et à l'entretien d'un tel Compartiment (en ce inclus, les frais, coûts, impôts sur les sociétés et autres dépenses relatives aux distributions de dividendes).

Les associés approuveront lesdits comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et à la pratique courante.

Tous les revenus et les dépenses non attribués à un Compartiment spécifique seront attribués à tous les Compartiments de la Société au pro rata des actions émises dans chaque Compartiment ou de toute autre manière estimée raisonnable par le conseil de gérance.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. Dans l'hypothèse de la création de Compartiments séparés par le conseil de gérance tel que prévu par l'article 17 ci-dessus, toute liquidation de la Société sera menée dans le respect de l'article 17. Compartiment par Compartiment.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés en espèces ou en nature proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société et dans l'hypothèse de la création de Compartiments séparés par le conseil de gérance tel que prévu par l'article 17 ci-dessus, le produit résultant de la réalisation des actifs et du paiement des responsabilités, considérant Compartiment après Compartiment, devront être distribués aux associés proportionnellement aux actions de chaque Compartiment détenues par eux.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, D. E. Shaw Direct Capital Portfolios, L.L.C. représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à quatre mille sept cents Euros (EUR 4.700.-).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

D. E. Shaw Direct Portfolios, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 39^{ème} étage, 120 West Forty-Fifth Street, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société: Ernst&Young, S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. BENHAMOU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27027. — Reçu à 0,5%: mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091558/211/516.

(080105124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Potella Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.633.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090896/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03389. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Astoben III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.116.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090897/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03392. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Seabelga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090898/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03396. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Artelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 23.361.

En date du 10 juin 2008, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Jean Thyssen de son mandat d'administrateur et de Chapman Consulting Inc. de son mandat de commissaire.

A cette même date, l'assemblée générale a nommé comme administrateur Mademoiselle Tanja Weins, employée privée, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 25, route des 3 Cantons, et comme commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelux SA

Signature

Référence de publication: 2008091279/255/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lineway Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 134.507.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090899/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03401. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Axim Développement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.776.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090900/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03409. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Axim Développement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.776.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090901/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03405. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

OQUENDO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.095.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2008

Résolutions

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008091285/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Scan Maritime S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.914.

Le bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090903/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05305. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Technocopy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 116.451.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090904/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03340. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Bio Expand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.722.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090905/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03342. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pinder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.345.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration par voie circulaire

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Anders LÖNNQVIST. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour PINDER HOLDING S.A.

Services Généraux de Gestion

Signatures

Référence de publication: 2008091287/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Kariako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090906/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03343. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Dabi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.430.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090907/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03345. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

South Riviera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.347.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090908/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03347. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fita 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.086.275,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.931.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 1^{er} mars 2007 que:

Permira Europe II Co-Investment Scheme a transféré 1.214 parts sociales détenues dans la Société à Schroder Ventures Investments Limited (anciennement Schroeder Ventures Investments Limited).

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} mars 2007, Permira Europe II Co-Investment Scheme détient 404 parts sociales et Schroder Ventures Investments Limited détient 1.632 parts sociales de la Société.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2008091298/3794/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Peninsula Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.322.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090909/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03348. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

3 Caps Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.460.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090910/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03351. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Immobilière Patrimoniale d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 101.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090911/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03352. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.134.

Veuillez prendre note que:

La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a changé d'adresse et que celle-ci se trouve désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

M. Moysse DARGAA a changé d'adresse et que celui-ci se trouve désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 4.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Grande Duchesse S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008091307/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Minassara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.967.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090913/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03363. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Red Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.011.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090914/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03367. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

G.T.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 98-102, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.862.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090915/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03376. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fortis Direct Real Estate IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.794.

Veillez prendre note que:

La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a changé d'adresse et que celle-ci se trouve désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

M. Moyse DARGAA a changé d'adresse et que celui-ci se trouve désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 4.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS DIRECT REAL ESTATE IV S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008091309/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.
